



Sa structure est flexible, parce que nous sommes conscients que les syndicats et les employeurs ont des besoins uniques et qu'une approche standard ne convient pas à tous.



Concevoir le régime qui convient le mieux à votre groupe exige de choisir une *formule de calcul de la rente* qui correspond aux besoins de vos employés et qui s'accorde avec les conventions. Les rentes deviennent ainsi un élément précieux de la rémunération totale des employés. Le RTR verse des rentes mensuelles à vie établies selon une formule.

- Aucun compte pour les participants;
- Les participants n'ont pas à se soucier des décisions de placement et de la volatilité à court terme des marchés;
- Ils n'ont pas à craindre d'épuiser leur épargne avant leur décès, car ils reçoivent une rente annuelle prévisible à vie.

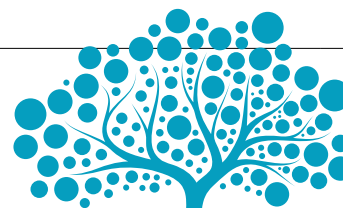
Quelle que soit la formule de calcul de la rente choisie ou la structure de régime retenue, l'objectif final reste le même : une rente mensuelle prévisible versée à vie. Oui, vous avez bien lu. À vie.

# Formules de calcul de la rente

Le RTR peut appliquer les trois grands types de formules indiquées ci-dessous ainsi que leurs variations. Les caractéristiques de chaque type de formule de calcul de la rente sont décrites à des fins de comparaison.

Type de formule	Caractéristique principale	Rente versée	Cotisations
<b>Niveau de prestations</b>	Le niveau des prestations est un montant prédéterminé en dollars qui est multiplié par les mois et les années de service du participant.	Le montant de la rente acquise pour chaque année de service est le même pour tous les participants du groupe.	Les cotisations au régime de retraite sont définies dans la convention collective en montants en dollars par heure, par quart de travail ou par semaine. Les cotisations des participants peuvent être intégrées, mais ne sont pas exigées.  Les cotisations pour chaque année de service sont les mêmes pour tous les participants du groupe.
<b>Pourcentage des gains Facteur de prestations</b>	La rente à la retraite est basée sur le pourcentage de gains ouvrant droit à pension reçus tout au long de la carrière du participant.  Les gains ouvrant droit à pension sont définis conformément à la convention collective ou à l'entente sur les pensions établies.	Le montant de la rente acquise diffère pour chaque participant du groupe et dépend du montant de ses gains ouvrant droit à pension.	Les cotisations au régime de retraite sont définies dans la convention collective et correspondent à un pourcentage des gains des participants.  Les cotisations des participants peuvent être incluses, mais ne sont pas exigées. Lorsque les participants cotisent au régime de retraite, le taux des prestations correspond aussi à un pourcentage des gains.
<b>Pourcentage des cotisations Facteur de prestations</b>	La rente à la retraite est basée sur le total des cotisations au régime multiplié par un pourcentage établi pour le groupe.	Le montant de la rente acquise dépend des cotisations versées, mais la rente est la même pour chaque dollar versé en cotisation.	Les taux de cotisation au régime de retraite peuvent correspondre à des montants en dollars par heure, par quart de travail ou par semaine ou à un pourcentage des gains des participants. Ces gains peuvent varier entre les participants, certains appartenant par exemple à des groupes d'employés différents ou ayant droit à des niveaux de services différents.

Les exemples de la page suivante montrent comment l'utilisation d'approches différentes en matière de conception des régimes de retraite (c'est-à-dire l'utilisation d'une formule de calcul de la rente) peut contribuer à répondre à des objectifs précis tout en aboutissant au même montant total de rente annuelle à vie.



## Calcul de la rente à la retraite – quelques exemples

Dans chacun des exemples, des hypothèses ont été formulées concernant les gains des participants, les années de service et les niveaux de cotisation.

La rente des participants de votre groupe est calculée selon la formule retenue pour celui-ci et dépend des taux de cotisation négociés et des options choisies. Les participants de votre groupe pourraient aussi avoir des niveaux de cotisation différents, ou des niveaux de cotisation échelonnés, qui influencent le montant de la rente à la retraite. L'équipe du RTR travaille avec les nouveaux employeurs pour établir une formule de calcul, des niveaux de cotisation et des options de régime qui répondent à leurs besoins et à ceux de leurs employés.

En raison de cette flexibilité dans la structure du régime, les rentes versées à votre groupe pourraient être supérieures ou inférieures à celles indiquées dans les exemples.

Hypothèses posées	Exemple
<b>Niveau de prestations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 30 années de service</li><li>✓ Prestation mensuelle de 54 \$ par année de service</li></ul>	Prestation mensuelle <b>x</b> années de service = 12 mois par année <b>x</b> prestation <b>x</b> années de service = 12 <b>x</b> 54 \$ <b>x</b> 30 <b>= 19 500 \$ de rente annuelle à vie</b>
<b>Pourcentage des gains</b> <b>Facteur de prestations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 30 années de service</li><li>✓ 50 000 \$ en gains annuels</li><li>✓ Facteur de prestations annuel correspondant à 1,3 % des gains</li></ul>	Facteur de prestations annuel <b>x</b> total des gains (gains par année, sur 30 ans) = 1,3 % <b>x</b> 50 000 \$ (par an, sur 30 ans) = 1,3 % <b>x</b> 50 000 \$ <b>x</b> 30 <b>= 19 500 \$ de rente annuelle à vie</b>
<b>Pourcentage des cotisations</b> <b>Facteur de prestations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 30 années de service</li><li>✓ 6 020 \$ de cotisations annuelles</li><li>✓ Facteur de prestations annuel de 10,8 % des cotisations</li></ul>	Facteur de prestations annuel <b>x</b> total des cotisations (cotisations par année, sur 30 ans) = 10,8 % <b>x</b> 6 020 \$ (par an, sur 30 ans) = 10,8 % <b>x</b> 6 020 \$ <b>x</b> 30 <b>= 19 500 \$ de rente annuelle à vie</b>



Le taux d'accumulation des prestations de retraite dans le RTR s'élève en moyenne à 10,8 % des cotisations.

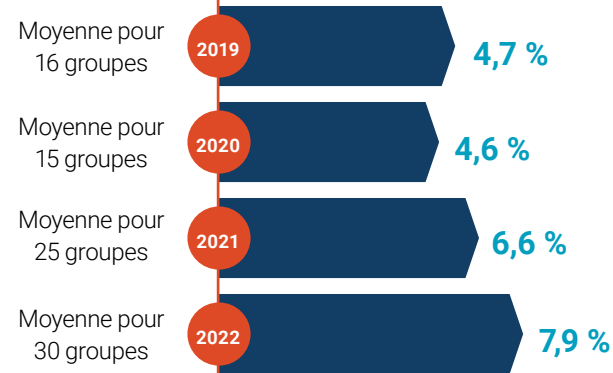
## Possibilité d'augmentation des rentes

La politique de financement du RTR est axée sur la stabilité à long terme et sur l'amélioration de la probabilité que les rentes augmentent au fil du temps. Les participants au régime peuvent ainsi avoir confiance dans la sécurité de leurs revenus à la retraite.

Contrairement aux rentes indexées après le départ du participant à la retraite et le versement de sa rente seulement, *le RTR offre aux participants actifs et aux retraités la possibilité d'augmenter leur rente, sur la base de l'expérience favorable d'un groupe.*

### Augmentation annuelle des rentes

Augmentation moyenne  
de toutes les rentes pour :



## Possibilité d'adapter la structure à votre groupe

Dans le cadre du RTR, la flexibilité signifie la possibilité de personnaliser la conception des cotisations et des prestations. Vous choisissez les options relatives à la structure du régime qui répondent aux besoins de vos employés et des participants.

### Cotisations des participants

Les participants peuvent verser des cotisations, mais ils n'y sont pas tenus.

Les cotisations des participants peuvent être intégrées à votre régime, assurant ainsi des rentes plus substantielles à la retraite.

### Taux de cotisation

Les taux de cotisation sont flexibles. Aucun taux minimal n'est imposé.

Les taux peuvent varier en fonction des services, des groupes d'employés, etc.

### Dispositions sur la retraite anticipée

Les participants peuvent partir à la retraite dès l'âge de 55 ans et ont droit à une rente moindre.

Vous pouvez ajouter des dispositions sur la retraite anticipée qui assurent une rente complète lorsque tous les critères d'admissibilité sont remplis.

### Options de rentes aux survivants

Les rentes peuvent inclure le versement garanti de paiements et d'une rente continue, de sorte que les proches sont pris en charge.

### Un régime de retraite flexible conçu pour les syndicats, les employeurs et les participants.

Les participants de votre régime méritent de profiter d'une sécurité financière à la retraite. Pour en savoir plus au sujet des solutions de retraite flexibles du RTR, visitez le [www.cwipp.ca](http://www.cwipp.ca), ou écrivez à un membre de notre équipe à l'adresse [info@cwipp.ca](mailto:info@cwipp.ca).

[CWIPP.ca](http://CWIPP.ca)

